



17 rue Mazel, 34700 LODEVE  
TÉL : 06 33 91 38 33

[aigles.escandorgue@gmail.com](mailto:aigles.escandorgue@gmail.com)

## SIGNALEMENT A SENTINELLES-FNE - 26 juin 2020

### 1- POLLUTION VISUELLE

Sur les territoires ruraux du NO de LODEVE, dans les communes de Lunas et Joncels en particulier, sur les massifs de l'Escandorgue et Les Monts d'Orb, se dressent environ 80 éoliennes, visibles de tout le sud Aveyron et de l'Hérault à des kilomètres à la ronde, à cause du balisage blanc le jour, rouge la nuit, qui cause des nuisances visuelles à toute une population, d'autant plus qu'il est actif en permanence et à éclats.

Cette pollution visuelle tous azimuts à 360° est inacceptable. Elle est incontournable, parce que la navigation aérienne en a besoin pour se repérer, d'autant plus que de nouvelles éoliennes (dont on n'a pas besoin!) sont implantées chaque année.

Si la pollution des villes est un problème, celle des éoliennes en milieu rural est une calamité qui détruit les nuits étoilées et crée de nuisances aux humains mais aussi aux animaux dans des sites jusqu'alors indemnes d'artificialisation.

Un groupe de travail piloté par Le Ministère de la transition écologique a été mis en place en 2018 pour limiter le nombre des flashes, il a abouti à l'arrêté du 23 avril 2018 : ce texte permettrait de réduire, sur un parc de 7 éoliennes ayant un "fort impact environnemental" par exemple, le nombre des flashes en installant qu'aux extrémités des centrales d'aérogénérateurs (donc 2 par centrale). Ce qui n'est pas du tout effectif sur l'Escandorgue.

Et compte tenu du nombre de parcs éoliens dans le secteur, cela ne résout pas le problème : le problème est le fait que ces feux sont à éclats synchronisés et permanents et que leur visibilité est très forte. Aussi d'autres solutions techniques sont étudiées....qui ne sont pas satisfaisantes et même inacceptables pour l'aviation civile et surtout militaire.

Donc la seule action que FNE pourrait faire serait au moins d'imposer l'application de l'arrêté cité ci-dessus ( en ANNEXE II BALISAGE DES ÉOLIENNES), c'est dire imposer aux promoteurs éoliens de limiter le nombre de leurs flashes posés sur chaque éolienne. Ces promoteurs sont, du sud au Nord : EnR BW -groupe VALECO, ENGIE-ex-Cie du vent, EDF Energies Nouvelles, VALOREM.

## **2- ATTEINTE AUX ESPECES PROTEGEES NOCTURNES**

La lumière attire les oiseaux nocturnes et les chauve-souris, ce qui crée un risque de collision supplémentaire. De nombreux chiroptères sont déjà morts (selon les suivis environnementaux post-installations) . Cela a même conduit à une injonction de l'arrêt nocturne des éoliennes du site éolien de Bernagues (Lunas) par un arrêté du préfet de l'Hérault.

Merci de votre attention  
Mes sentiments les meilleurs

M Villey-Migraine  
Porte parole du Collectif PPB 34-12

26-06-2020